

NON CLASSIFIÉ



Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Addendum au résumé d'entrevue : l'honorable Bill Blair*

Bill Blair a été rencontré en entrevue par les avocats de la Commission le 21 février 2024. Le contenu de cet addenda est pertinent pour l'étape 2 de l'enquête de la Commission. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des informations classifiées. Cet addendum contient des informations fournies lors de l'entrevue qui sont pertinentes pour l'étape 2 des travaux de la Commission et qui, selon la Commissaire, ne porteraient pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.

Note aux lecteurs :

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.

1. Michael Chong

- [1] Le ministre Blair a déclaré avoir eu vent, pour la première fois, des allégations à propos du ciblage du député Michael Chong par la République populaire de Chine (« RPC »), à la lecture des articles parus dans le *Globe & Mail* en 2023. Il a indiqué qu'il n'était pas au courant de l'existence des rapports de 2021 qui avaient abordé cette question avant la publication de l'article de journal. Le ministre Blair a déclaré que le seul renseignement qu'il avait obtenu à ce sujet était le rapport d'évaluation du renseignement (« ER ») 2021-22/31 du 20 juillet 2021.
- [2] Ce rapport indiquait que des fonctionnaires de la RPC avaient entrepris des actions précises pour cibler des députés canadiens reliés au récent vote du parlement canadien sur une motion concernant le génocide des Ouïghours. Un fonctionnaire de la RPC

* Traduction.

NON CLASSIFIÉ

avait cherché à obtenir des informations sur des membres de la famille d'un député canadien résidant potentiellement en RPC en vue de possibles sanctions supplémentaires.

- [3] Compte tenu du fait que les députés canadiens mentionnés dans le rapport d'ER n'étaient pas nommés et qu'il n'avait pas vu les rapports sous-jacents qui nommaient explicitement le député Chong, le ministre Blair n'a pas été en mesure de l'identifier en tant que cible des activités d'ingérence étrangère (« IE ») de la RPC.
- [4] Le ministre Blair a indiqué qu'il aurait aimé être au courant des activités ciblant le député Chong, telles que décrites dans les médias à l'époque, car il les trouvait préoccupantes. Bien que le renseignement ne révèle pas de risque physique envers le député Chong ou les membres de sa famille, le ministre Blair demeure d'avis que cibler un député canadien ou des membres de sa famille de la manière qui a été rapportée dans la presse représente un enjeu sérieux.
- [5] Suite à la publication des articles du *Globe & Mail*, le ministre Blair a lancé une enquête interne pour déterminer ce qui s'était passé au niveau de la circulation des informations. Cette enquête l'a mené à la conclusion que son équipe du bureau du ministre n'avait pas non plus été informée de ce renseignement en temps opportun. Lorsqu'interrogé à propos de la note de gestion d'enjeux (« NGE ») du SCRS du 31 mai 2021 qui avait été envoyée à des fonctionnaires du ministère par le directeur Vigneault dans le but d'être distribuée à un nombre restreint de personnes, y compris le ministre lui-même, son chef de cabinet, le sous-ministre de la sécurité publique et le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre (« CSNR »), afin de les informer des séances d'information préventives que le SCRS planifiait fournir aux députés Michael Chong et Kenny Chiu, le ministre Blair a indiqué qu'il ne l'avait pas reçue. Il a indiqué que le renseignement n'est jamais parvenu jusqu'à lui dans ce format. Il a de nouveau souligné que si le directeur du SCRS avait senti la nécessité de l'informer de cette question, le directeur aurait organisé une rencontre avec lui dans un local isolé pour l'information sensible cloisonnée (« LIISC »).
- [6] Les avocats de la Commission ont demandé au ministre Blair ce qu'il aurait fait s'il avait été au courant de la NGE du 31 mai 2021 produite par le SCRS. Le ministre Blair a

NON CLASSIFIÉ

répondu qu'il n'aurait rien fait de particulier, mais qu'il aurait été réassuré que le SCRS traitait la question de manière proactive. Le ministre Blair a déclaré qu'il s'attendait à ce que le SCRS fasse son travail et qu'il continuait à faire confiance au SCRS et à la GRC pour prendre des mesures conformément à leur devoir de garantir la sécurité des Canadiennes et des Canadiens.

- [7] En réponse à son enquête interne, le ministre Blair a fait remarquer que son successeur, le ministre Marco Mendicino, a mis en place des directives ministérielles qui obligeaient le SCRS à fournir des séances d'information préventives aux députés ciblés dès que ceux-ci sont identifiés comme cibles d'activités d'IE. Le ministre Blair a dit appuyer cette nouvelle Directive ministérielle, car il considère que le gouvernement du Canada a le devoir d'alerter les Canadiennes et les Canadiens lorsque ceux-ci sont la cible de telles menaces. Le ministre Blair a été renvoyé à sa lettre de décembre 2020 adressée à l'ensemble des 338 députés fédéraux dans laquelle il aborde les mesures que prenait le gouvernement du Canada pour lutter activement contre les menaces liées à l'ingérence étrangère. Il a souligné que cette lettre s'inscrivait dans le cadre des efforts qu'il déploie pour sensibiliser l'ensemble des députés sur ces questions.